

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

Étiquetage: Règlement (UE) No. 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :

GHS02



**EXTRÊMEMENT
INFLAMMABLE**

Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Conseils de prudence	:	P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Information supplémentaire:	:	EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:		<ul style="list-style-type: none">• Difenoconazol• Isopropanol

2.3 Autres dangers

: Sur la base des données disponibles, le mélange ne remplit pas les critères pour un classement comme PBT ou vPvB. VO(EG) 1907/2006

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration en %
- Difenoconazol	- 119446-68-3	- Xn, N, R 22, 50/53	- Acute toxicity, Oral (Categorie 4), H302 Tox. aquatique chronic 1, H410	-environ 0,015
-Isopropanol	- 67-63-0	- F, Xi, R 11, 36, 67	- Flam. Liq. 2, H225 Irritation des yeux 2, H319 STOT SE3, H336	- environ 8
- Eau	- 7732-18-5	-	-	- reste

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé

En cas d'Inhalation : Donner de l'air frais

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon puis appliquer une pommade pour les mains.
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes.
Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un ophtalmologue

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Protection de l'intervenant : Eviter d'entrer en contact avec le produit

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Traitement symptomatique

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

: Moyen d'extinction - pour les petits feux
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool ou
Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible.
Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

- : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

- : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- : Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion du nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables. Ce matériel peut devenir aisément chargé dans la plupart des opérations. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le produit est physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Produit phytosanitaire autorisé. Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
Isopropanol:	200 ppm, 500 mg/m ³	TRGS 900	

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait correspondre aux normes en vigueur.

Protection respiratoire : Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.
La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée.
Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

Protection des mains : Les gants résistants aux produits chimiques ne sont habituellement pas exigés.
Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.

Protection des yeux : S'il y a éventualité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes entièrement fermées sur les côtés et résistant aux produits chimiques

Protection de la peau et du : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

corps

Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: transparent
Odeur	: alcoolisée
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 6 - 8 (direct, 20 °C) Méthode: CIPACMT 75.2
Point/intervalle de fusion	: donnée non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: environ 100 °C
Point d'éclair	: > 39 °C Méthode: Abel-Penskyc.c.
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: environ 0,98 – 0,99 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité dans l'eau	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2 Autres données

: Aucune

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage indiquées. Substances à éviter: oxygène. ...

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

Aucun réaction dangereuse si le produit est stocké et
manutentionné selon les prescriptions...

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement solaire direct.

10.5 Matières incompatibles

Conserver uniquement dans le conteneur d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie, de dégradation
chimique ou thermique : monoxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : LD50 Rat: > 8000 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : LD50 Rat: > 10 mg/l, 4 h.

Toxicité aiguë par voie cutanée : LD50 Rat: > 4000 mg/kg

Corrosion cutanée/
irritation cutanée : Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : légèrement irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas d'information disponible.

Cancérogénicité : Pas d'information disponible.

Tératogénicité : Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction : Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

certains organes cibles -
exposition répétée

: Pas d'information disponible.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

: Truite arc-en-ciel CL50 (96 h): > 100mg/l.

Toxicité pour les
invertébrés aquatiques

: Pas d'information disponible.

Toxicité des plantes
aquatiques

: Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau

: Pas d'information disponible.

Stabilité dans le sol

: Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

: Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Sur la base des données disponibles : pas de PBT et pas de
vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

: Pas d'information disponible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés
avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà
utilisés.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019


Date d'impression: 18.11.2019

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.


Emballages contaminés : Vider les restes.
Récipients à rincer 3 fois.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU : UN 1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.G., (contient de l'isopropanol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 
Classe : 3 ; LIQUIDES INFLAMMABLES
Etiquettes : 3
14.4 Groupe d'emballage : III
14.5 Dangers pour l'environnement : No
Code de restriction en tunnels : (D/E)

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU : UN 1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (contient de l'isopropanol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 
Classe : 3 ; LIQUIDES INFLAMMABLES
Etiquettes : 3
14.4 Groupe d'emballage : III
14.5 Dangers pour l'environnement : No

Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU : UN 1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (contient de l'isopropanol)

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :



Classe : 3 ; LIQUIDES INFLAMMABLES

Étiquettes : 3

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement : No

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Voir paragraphe 6 à 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Ne s'applique pas.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R et H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R50/ R53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

AEROFLEUR SPRAY CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Version 3.1 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 18.11.2019

Date d'impression: 18.11.2019

H336

H410

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.